

# APPEL À CANDIDATURES ET RÈGLEMENT

## INCERTITUDE RÉSIDENCE PHOTOGRAPHIQUE

### Présentation

Chaque année, un·e photographe est invité·e à construire un projet de création photographique sur le thème Incertitude, dans le cadre d'une résidence de 4 à 6 semaines au sein de l'Institut de Recherche en Informatique de Toulouse (IRIT). La Résidence Incertitude fait l'objet de restitutions sous diverses formes, parmi lesquelles l'édition d'un livre et des présentations publiques.

L'association Freelens et l'IRIT s'associent pour porter la Résidence Incertitude, conçue et dirigée par Cédric Févotte, directeur de recherche CNRS à l'IRIT, et dont la direction artistique est assurée par Ingrid Milhaud, iconographe et directrice photo.

Quelques mots sur l'association Freelens : "En créant un espace d'échange et de réflexion entre les chercheur·euses, les penseur·euses, les enseignant·es, les professionnel·les de l'image et le grand public, Freelens œuvre aujourd'hui pour le rayonnement de la photographie, de ses nouvelles représentations et de son information visuelle. Elle agit comme un laboratoire de réflexion, d'accompagnement, de valorisation et de transmission des patrimoines et des savoirs."

Freelens porte notamment le Prix Mentor, Les Nuits Photo, ainsi que la Bourse Transverse.

Quelques mots du directeur de la Résidence Incertitude, Cédric Févotte, sur le thème du projet : "La caractérisation et la maîtrise de l'incertitude sont des problématiques fondamentales en sciences, et notamment dans les domaines des mathématiques, de la physique et de l'informatique. Toute grandeur physique mesurée s'accompagne d'une incertitude inhérente à la précision limitée de l'instrument de mesure. Par ailleurs, l'acquisition de données physiques (telles que des images médicales, astronomiques, ou des enregistrements sonores) est généralement perturbée par des sources de bruit dont il faut atténuer les effets. L'incertitude s'applique aussi à la prédiction d'événements futurs et à la complétion de données manquantes, par exemple en prévision météorologique ou dans les systèmes de recommandation, où l'objectif est de produire une information inconnue. L'incertitude revêt un caractère aléatoire qui explique que les statistiques et les probabilités jouent un rôle central dans la formulation et la résolution de nombreux problèmes. Par ailleurs, les mathématiques sont parsemées de grands principes d'incertitude qui énoncent par exemple l'incapacité de déterminer simultanément et avec une précision arbitraire la vitesse et la position d'une particule en mouvement, ou la durée et la fréquence d'une note pure. Enfin, l'incertitude est propre à la démarche scientifique et à sa quête de connaissance."

L'artiste lauréat·e est invité·e, suite à un appel à candidatures, à développer un projet photographique autour de l'une ou plusieurs des notions exprimées ci-dessus, ou d'autres de son choix, ayant trait à l'incertitude, en lien étroit avec les chercheuses et les chercheurs de l'IRIT, et éventuellement en collaboration avec d'autres laboratoires de recherche de Toulouse.

## **Comment candidater ?**

Objectif de l'appel à candidature

L'appel à candidatures permet de sélectionner un·e photographe qui propose un regard d'auteur·ice, en lien avec les enjeux photographiques contemporains, sur la thématique Incertitude.

## **Qui peut postuler ?**

Des photographes professionnel·les : photographes auteur·ices ou artistes visuels français et internationaux utilisant le médium photographique et maîtrisant le français.

## **Quand postuler ?**

Du 12 janvier au 28 février 2026 à minuit.

## **Quels sont les moyens du/de la lauréat·e ?**

- Une rémunération de 5000€, comprenant 1000€ de cession de droits pour les différents modes de restitution : présentation, exposition et livre, sur facture ou en droits d'auteur·ice, incluant charges sociales et fiscale, et TVA.
- Une enveloppe destinée à la maison d'édition française partenaire pour la publication d'un ouvrage dédié au projet.
- La prise en charge de déplacements, logement à Toulouse et éventuels frais techniques, à hauteur de 3000€.
- L'accueil au sein de l'IRIT, laboratoire accueillant et finançant la résidence, et la mise en relation avec ses chercheur·euses.
- Un accompagnement artistique et logistique dans la réalisation du projet et ses différents modes de restitution (édition, présentations publiques, etc.)
- Une communication sur les travaux du/de la photographe à chaque grande étape du projet.

## **Quel type de projet photographique ?**

La Résidence Incertitude est ouverte à toutes les formes d'écritures photographiques. Elle est notamment ouverte aux projets aux écritures pluridisciplinaires, qui entremêlent à la photographie d'autres modes d'expression : écriture, son, etc.

## **Qu'attend le jury ?**

Des projets qui créent des liens entre la création photographique contemporaine et la recherche scientifique menée au sein de l'IRIT. Le ou la lauréat·e sera sélectionné·e sur la qualité de ses travaux présentés dans le dossier, et surtout sur la pertinence, l'originalité et la faisabilité de son projet sur le thème Incertitude.

## **Comment préparer son dossier ?**

Un seul et unique document PDF d'un maximum 20 pages comprenant (10 Mo max) :

- Une note d'intention présentant le projet que vous souhaitez réaliser durant la résidence (5 pages maximum).
- Un portfolio de 15 pages maximum avec une à deux séries photographiques représentatives de votre travail.
- Le calendrier des périodes de résidence à Toulouse envisagées entre début mai et le 24 juillet

2026 (1 à 3 séjours cumulant une durée totale de 4 semaines minimum et jusqu'à 6 semaines).

- Un CV (1 page maximum).
- Une courte bio.
- Le formulaire de candidature dûment rempli.

## Comment envoyer son dossier ?

- Via le formulaire de candidature.

Les questions peuvent être adressées à Ingrid Milhaud ([ingridphotographies@gmail.com](mailto:ingridphotographies@gmail.com)). Veuillez ne pas solliciter les scientifiques de l'IRIT en amont du projet.

## Calendrier

- L'appel à candidature est ouvert du 12 janvier au 28 février 2026 à minuit.
- Un pré-jury sélectionne 5 dossiers début mars 2026.
- Un jury composé d'acteur·ices de la photographie et de la recherche scientifique sélectionne le·la lauréat·e pour la Résidence Incertitude 2026, après un entretien via une plateforme de visio-conférence le 19 mars 2026.
- Annonce des résultats fin mars 2026. Les 5 candidat·es présélectionné·es et le·la lauréat·e sont annoncé·es sur le site et les réseaux sociaux de Freelens.
- Résidence de création à Toulouse entre début mai et le 24 juillet 2026 (1 à 3 séjours cumulant une durée totale de 4 semaines minimum et jusqu'à 6 semaines à Toulouse). L'artiste est accueilli·e par l'IRIT et réalise son projet au contact des membres du laboratoire. L'artiste est accompagné·e sur place par Cédric Févotte, directeur de recherche CNRS et coordinateur de la résidence, et par Ingrid Milhaud, directrice artistique.
- Fin 2026/début 2027: finalisation du projet artistique, édition d'un livre, présentations publiques. La publication du livre et les événements de restitution devront avoir lieu dans les 12 mois suivant la fin de la période de résidence (c'est-à-dire avant juillet 2027).

## RÈGLEMENT DE LA RÉSIDENCE INCERTITUDE

Les candidat·es s'engagent à respecter le présent règlement lors de la phase de candidature, et lors de la résidence et de ses restitutions pour ce qui est de la lauréat·e.

## Candidature

Les candidatures se font gratuitement et conformément aux dates et délais indiqués dans l'appel à candidature et sur le site de Freelens. L'appel à candidatures et le présent Règlement précisent la composition du dossier de candidature et les pièces demandées. Un seul dossier sera accepté par personne. À l'issue de cette inscription, un accusé de réception sera adressé aux candidat·es.

Freelens se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent Règlement ou ne comporteraient pas les informations et pièces sollicitées dans ce cadre.

Le jury de pré-sélection, dit pré-jury, est constitué de membres du CA de Freelens et de la direction de la Résidence Incertitude. Il pré-sélectionne 5 candidat·es, qui seront par la suite invité·es à une audition en visio-conférence devant le jury final.

Le jury final est composé de cinq membres :

- Cédric Févotte, directeur de recherche CNRS à l'IRIT et directeur de la Résidence Incertitude,

- Ingrid Milhaud, directrice artistique de la Résidence Incertitude,
- Sophie Knittel, présidente du conseil d'administration de Freelens,
- Un·e acteur·ice du secteur de la photo,
- Un·e acteur·rice de la recherche scientifique.

Tout conflit d'intérêt d'un des membres du jury à l'égard d'une des candidatures devra être signalé à l'ensemble du jury. Le jury est souverain dans ses décisions, rendues à la majorité à l'issue des délibérations.

Les décisions sont communiquées par courriel ou téléphone à l'issue des délibérations et dans un délai raisonnable. Les décisions sont sans appel et non motivées.

## Convention

Une convention est signée entre Freelens et l'artiste lauréat·e. Elle précise les modalités du versement de la rémunération, l'ensemble des moyens alloués au projet, et les engagements contractuels de chacune des parties.

## Engagement des participant·es et du·de la lauréat·e

Résidence : Par le dépôt de candidature, l'artiste s'engage à séjourner à Toulouse et à l'IRIT de 4 semaines minimum et jusqu'à 6 semaines entre début mai et 24 juillet 2026, en 1 à 3 séjours, et à produire un travail de création.

Restitution : L'artiste s'engage à être disponible pour travailler avec l'équipe de la Résidence Incertitude aux différents modes de restitution, notamment l'édition, et être présent aux dates événements : restitution publique de la résidence à l'IRIT ou dans un lieu culturel à Toulouse, et lancement du livre à Toulouse ou lors d'un événement dédié à la photographie.

Originalité des œuvres produites : Le·la lauréat·e garantit le caractère original, au sens de la loi française, de l'œuvre ou des œuvres conçues et produites durant la résidence.

Respect du droit à l'image : Le·la lauréat·e s'engage à respecter la loi concernant le droit à l'image et fera remplir à chaque personne photographiée pour le projet et identifiable, un formulaire d'autorisation fourni par la Résidence Incertitude, précisant le cadre de la diffusion éventuelle des photographies la représentant. Ces documents seront transmis à la direction de la Résidence Incertitude à la fin de la période de résidence.

Respect du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle : Le·la photographe s'engage à ne pas reproduire des œuvres produites par des tiers, des logos, des marques, etc., sans l'autorisation des personnes qui en détiennent les droits, et précisant les conditions de cette reproduction.

Promotion : Dans le cadre de la promotion du travail de l'artiste résident·e, Freelens, l'IRIT, leurs partenaires, et tout tiers (médias, par exemple) pourront diffuser des extraits du travail de création réalisé dans le cadre de la Résidence Incertitude, sans contrepartie financière.

## Rémunération de l'artiste lauréat·e

Une rémunération de 5000€ TTC (charges sociales, fiscales et TVA comprises) est prévue pour l'ensemble du travail réalisé dans le cadre de la Résidence Incertitude. Cette rémunération comprend 1000€ de cession de droits pour les différents modes de restitution : présentation, exposition et livre. Elle sera versée par Freelens en 2026 sur présentation d'une note de droits d'auteur·ice par l'artiste et sera répartie de la manière suivante :

- 50 % à la signature de la convention,
- 50 % une fois le travail de collaboration avec la maison d'édition terminé.

Les sommes seront versées par Freelens et par virement sur le compte bancaire de l'artiste, suite à l'émission d'une facture. L'artiste doit indiquer ses références administratives sur sa facture. L'artiste s'engage à s'acquitter du montant de la TVA s'il ou elle y est soumis·e. Le montant de la TVA dû par l'artiste ne peut en aucun cas être facturé à l'association Freelens en supplément du montant net prévu par le présent règlement.

La rémunération comprend : le travail de recherche et de création artistique réalisé durant la résidence, la production d'œuvres visuelles sur la thématique Incertitude, la participation de l'artiste à la réalisation du livre, la participation à la restitution publique, et la présence au vernissage en cas de restitution sous forme d'exposition, la cession des droits d'un extrait des œuvres produites dans le cadre de la résidence à Freelens, à l'IRIT, et à l'ensemble des partenaires et des tiers (médias par exemple) faisant la promotion du projet.

## Communication

L'artiste autorise Freelens et l'ensemble des partenaires (en premier lieu l'IRIT et le CNRS) à utiliser son nom, son portrait, les informations concernant son travail artistique et la reproduction d'un nombre d'œuvres préalablement validées, sur tout document et support publié par dans le cadre de la promotion de la Résidence Incertitude.

Le·la lauréat·e et les 4 autres candidat·es présélectionné·es sont annoncé·es sur le site et les réseaux sociaux de Freelens, et éventuellement des partenaires ainsi que sur d'autres supports de communications (communiqué de presse, plaquettes, etc.).

Mention de crédit : L'artiste lauréat·e s'engage à indiquer la mention de crédit suivant, pour toute diffusion des œuvres réalisées durant la résidence, et quel que soit le support : nom du·de la photographe / Résidence Incertitude / Freelens, CNRS, IRIT

## Modification, report ou annulation

Freelens et la direction de la Résidence Incertitude se réservent le droit, si les circonstances l'imposent, de modifier, reporter ou annuler la résidence. Leur responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

## Protection des données

En envoyant son dossier, le·la candidat·e consent au traitement des données collectées et à leur communication aux organisateur·ices de la Résidence Incertitude, à Freelens et au jury. Les données sont conservées jusqu'à la sélection du·de la lauréat·e de la Résidence Incertitude 2026, puis archivées pendant 1 an jusqu'à la prochaine édition de cette dernière.

Dans le cas où il·elle serait désigné·e lauréat·e, le·la candidat·e accepte que certaines de ses données soient diffusées conformément aux stipulations du paragraphe COMMUNICATION du présent Règlement. Le·la candidat·e peut accéder aux données le·la concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer son droit à la limitation du traitement de ses données. Le·la candidat·e reconnaît que l'effacement de ses données entraînera le retrait de sa candidature.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le·la candidat·e peut contacter Sophie Knittel, Présidente de l'association Freelens ou Cédric Févotte, directeur de la Résidence Incertitude.

## Litiges

Tout litige relatif à la dotation et au fonctionnement de la Résidence Incertitude sera soumis à l'arbitrage du directeur de la Résidence Incertitude, Cédric Févotte, et de la Présidente de Freelens, Sophie Knittel. Le Règlement est par ailleurs soumis au droit français.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à [associationfreelens@gmail.com](mailto:associationfreelens@gmail.com)



Association Freelens  
Association reconnue d'Utilité Publique depuis le 9 Mai 2011  
par le Conseil d'Etat.

Freelens  
c/o Scam  
5 avenue Vélasquez  
75008 Paris, France

Vous pouvez nous aussi contacter par mail :  
[associationfreelens@gmail.com](mailto:associationfreelens@gmail.com)  
[www.freelens.fr](http://www.freelens.fr)